

272 - CHARTIER - 16/10/2019 - 17H44

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien Bersac-sur-Rivalier

De : Dominique CHARTIER <dominique.chartier87@gmail.com>

Date : Wed, 16 Oct 2019 17:44:17 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je vous fais part de mon AVIS DEFAVORABLE en ce qui concerne le projet d'implantation de 4 éoliennes à Bersac-sur-Rivalier.

Je suis stupéfaite du lieu choisi dans le magnifique bois des Echelles, alors que le Président de la République, lors du G7 à Biarritz, a demandé la préservation des forêts et de leur biodiversité. Il existe tellement d'autres endroits où les nuisances seraient moindres (le long des autoroutes par exemple).

J'habite à BELZANNE, hameau qui subit déjà une lourde contribution à la production énergétique par le stockage toujours plus important de déchets nucléaires de faible activité à ciel ouvert. Les nombreuses zones devenues inaccessibles suite à l'exploitation des mines d'uranium sont détruites pour toujours malgré les efforts de réhabilitation des sites.

Mon habitation se trouverait à 1 km environ des éoliennes. Je suis très inquiète du bruit et des infrasons qu'elles généreront même bridées car aujourd'hui nous vivons dans le calme le plus total. La vision des pales qui tournent et les lumières clignotantes remplaceraient la vue sur la forêt ancestrale. L'impact sur le corps humain n'est pas négligeable et est reconnu désormais par la Médecine. Je trouve scandaleux que l'on autorise une telle proximité.

Cette forêt des Monts d'Ambazac est notre lieu de vie depuis des générations. Nous la parcourons au fil des saisons pour ramasser des champignons et des châtaignes, promener le chien, chasser, marcher, courir, faire du vélo... C'est un terrain de jeu extraordinaire pour les enfants et aussi un lieu pour leur apprendre la nature et la VIE. Il deviendra dangereux de la parcourir. Etant donné que le risque d'accident n'est pas nul, nous ne serons pas en sécurité.

Le déboisement sur des hectares, la création d'immenses routes pour accéder aux futures éoliennes, les tranchées qui devront être faites pour les relier entre elles et au réseau électrique sont une DESTRUCTION pure et simple d'un milieu riche en biodiversité : arbres, flore, animaux, faune aquatique, chauve-souris, et notamment les oiseaux dont la population est déjà en diminution inquiétante. Les rapaces, faucon crécerelle et milan royal, que nous voyons évoluer au dessus de nos villages et des monts, les oiseaux migrateurs, notamment les grues qui arrivent de toutes parts lors des migrations, moment de toute beauté, seront pris au piège, voire désorientés. Nous devons les PROTÉGER et non mettre des obstacles à leur survie.

Les milliers de tonnes de béton coulées dans le sol pour leur fondation auraient

nécessairement un impact sur l'hydrologie de la zone car, comme les riverains le savent, ce territoire fourmille de sources. Pourquoi vouloir implanter ces éoliennes près des captages d'eau potable de Bersac et près des zones humides ? Quelles sont les substances mélangées au béton qui ne manquera pas de se désagréger en profondeur au fil du temps ? Que se passera-t-il en cas de fuite non maîtrisée des substances dangereuses ? Comment sera maîtrisée la pollution ? Comment redonner vie et pûreté à ce qui aura été détruit ? Comment sera protégé le captage d'eau potable ? Comment et par qui sera-t-il contrôlé ? Quel sera son débit ? Comment et par qui seront nous informés ? L'information sera-t-elle fiable ? La gestion de l'eau est l'un des aspects fondamentaux auxquels il va falloir faire face, car elle est déjà impactée par le réchauffement climatique. Nous l'avons vécu cet été. Pourquoi aller au devant de nouveaux problèmes ? Que se passera-t-il en cas d'incendie, comme cet été ?

Il est encore temps de dire NON à ce projet destructeur, qui n'amènera aucun emploi à Bersac. La population vieillissante aura du mal à se renouveler. Qui voudra élever ses enfants sous les éoliennes ? Quel atout aura la commune autre que son patrimoine naturel ?

Les terrains prévus pour l'implantation des éoliennes étant communaux, nous mettons en danger les finances futures de la commune pour quelques retombées financières actuelles. Le démantèlement sera à charge de la commune, pour quel prix dans 20 ans, si elles ne posent pas de problèmes avant ? Que se passera-t-il si le captage d'eau potable est contaminé ? Que se passera-t-il lorsque la société EDPR n'existera plus ? Qui paiera les travaux de mise en sécurité ? Quels recours juridiques auront nous ? La responsabilité des actionnaires sera-t-elle engagée ? Le contribuable devra-t-il une fois de plus en faire les frais ?

Ne laissons pas les industriels et les investisseurs détruire ce que nous avons de plus cher : la NATURE et la VIE, et qui n'est pas monnayable.

J'appelle à la préservation des Monts d'Ambazac. La richesse d'un territoire est due à la capacité des hommes qui l'habitent à prendre soin de leur environnement et le rendre durable pour les générations futures. Faisons connaître que nous mettons tout en oeuvre pour mettre en valeur la nature exceptionnelle, la beauté de sa biodiversité et sa quiétude, afin d'attirer de nouveaux habitants et vacanciers et faire vivre notre commune et nos hameaux.

Je suis très étonnée que la Municipalité ait signé un bail avec EDPR en 2013, que nous ne l'ayons appris qu'en 2017 et que l'abattage des arbres à l'endroit des futures éoliennes ait déjà été fait. J'espère néanmoins que l'avis des riverains sera pris en compte et ne sera pas relégué à la case négligeable comme tous les problèmes figurant dans le dossier d'EDPR.

Je vous remercie de l'attention portée à mon courrier et, pleine d'espoir, vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Mme Dominique CHARTIER
22 Belzanne
87370 BERSAC-SUR-RIVALIER